

Ce qui se joue derrière les bons sentiments

## Des usages de la compassion

Solidarité, responsabilité : des mots qui ont, depuis quelque temps, repris une forte actualité pour souligner ce qui est dû aux moins privilégiés — les « vulnérables » — au nom d'une égalité imparfaite et de la volonté de corriger les injustices. Le vivre-ensemble passe alors par l'attention portée au ressenti de chacun. Mais le ressenti permet-il de fonder une norme collective ?

par [Evelyne Pieiller](#)

Le Monde Diplomatique, Décembre 2022

**Les défavorisés. Les humiliés. Les invisibles.** Ont fleuri depuis quelque temps des dénominations poignantes pour **qualifier les « catégories modestes »**. On ne sait pas exactement qui ces mots désignent, mais quand on n'en fait pas partie, ce qu'en revanche en général on sait, on est remués. C'est tout l'intérêt de ce lexique. Sa tonalité affective invite à une compassion teintée de culpabilité. Ce qui se met en branle, ce n'est pas la réflexion (humiliés... par qui, par quoi, pourquoi, et à propos, les « humiliés », ils en disent quoi ?), ce n'est pas le soupçon critique (défavorisés... la faute à pas de chance ?), c'est le sentiment. Pleurons ensemble. La sentimentalité molle (pléonasme), l'appel à l'affect flou mais puissant, imprègne une part de notre imaginaire collectif et est un des grands ressorts de la vie politique. Or, sous le masque de l'évidence généreuse, elle permet d'étranges dévoiements de nos cadres de pensée et d'action.

**La notion de « vulnérabilité »** est à cet égard exemplaire. Le mot est fort. Lors de la pandémie, les « personnes vulnérables » furent l'objet de toutes les attentions. Le dictionnaire Larousse présente les différentes acceptions : « *Qui est exposé à recevoir des blessures, des coups. Qui est exposé aux atteintes d'une maladie, qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi. Qui par ses insuffisances, ses imperfections, peut donner prise à des attaques. Personne vulnérable : personne en situation de faiblesse physique ou psychique* », que la loi protège des abus commis à son encontre. Il est clair que « **vulnérable** » est autrement plus **touchant que le simple « vieux » ou « diabétique »**... Il est également clair qu'il est aussi **condescendant que le terme « humiliés »**. On n'est plus dans la description objective (vieux, diabétique, etc.), mais dans l'évocation d'une faiblesse. Qui demande protection — exercée par des non-vulnérables. Cette dénomination, employée de façon quasi maniaque au moment de la crise sanitaire, déborde largement du champ de la maladie. Ce n'est pas là une manifestation isolée. Elle s'inscrit dans tout un mouvement qui en fait la caractéristique de notre espèce, engageant, au nom de l'universalité de notre fragilité existentielle, à une reconsidération de l'égalité. La compassion, apparemment fondée sur la simple évidence d'une précarité, d'une exposition aux risques plus forte que la norme, est de fait très politisée.

**Jusqu'aux années 1970, les propos officiels comme les analyses sociologiques ignorent la « vulnérabilité »**. Le terme s'impose dans les années 2000, y compris dans les institutions internationales, Organisation des Nations unies (ONU), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, etc. **Il renvoie à l'incomplétude, constitutive de l'humain**, qui, cela n'a échappé à personne, est non seulement mortel, mais n'est pas autosuffisant : du nouveau-né au vieillard diminué, en passant par l'adulte sujet aux « accidents de la vie », vivre implique

l'interdépendance. C'est là le fondement des théories du *care* (1) et de l'invocation diverse de la « solidarité », devenue indissociable de la « vulnérabilité ».

## Rendre « vivable » le capitalisme

« Mot magique », comme dit le philosophe Pierre Musso (2). Qui a peu ou prou remplacé la « fraternité », et scande de façon légèrement obsédante les discours des dirigeants et de leurs relais. Mot doté d'une discrète aura héroïque et de vibrations positives. Son origine juridique est devenue imperceptible, demeurent le « *sens sociologique d'interdépendance* » et le « *sens moral de devoir* ». C'est au cours du XIXe siècle que le concept s'est construit dans cette dimension, en s'appuyant progressivement sur les sciences de la nature et une certaine lecture de l'œuvre de Charles Darwin, pour une « biologisation » de la société, vue comme un tout organique. Selon Auguste Comte, penseur du positivisme et inventeur du mot « altruisme », la solidarité est « *naturelle et existe entre tous les organismes vivants* ». Pierre-Joseph Proudhon fait de la société « *un être vivant qu'il caractérise par la solidarité morale et intersubjective* ». Plus tard, Émile Durkheim, fondateur de la sociologie française, affirmera : « *Partout où il y a des sociétés, il y a de l'altruisme, parce qu'il y a solidarité* » (*De la division du travail*, 1893). La « solidarité » gagne ainsi le champ moralo-politique, portée en particulier par Léon Bourgeois, élu à l'aile gauche du Parti radical, plusieurs fois ministre, premier président de la Société des nations (1919) et l'initiateur du « solidarisme », pour qui tous les membres de la société naissent débiteurs les uns des autres : s'acquitter de cette dette est un devoir qui pèse sur les membres du corps social et sur la société incarnée par l'État. La solidarité est le « *lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les uns envers les autres, nous faisant un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune* (3) ». Il faut donner une réalité concrète au principe d'égalité de la Révolution française — le solidarisme nourrira le mouvement mutualiste, fera avancer l'idée de salaire minimum, d'assurances sociales, d'impôt progressif sur le revenu, etc. — et permettre une synthèse entre le libéralisme et le socialisme, en cherchant à rendre « vivable » le capitalisme. Il sera beaucoup dit que la création de la Sécurité sociale fut un accomplissement de la solidarité nationale. C'est effacer l'essentiel : sa gestion alors par les salariés mêmes (4).

Longtemps valeur cardinale de la République, associée à la réflexion sur l'État social, on ne parlera plus guère de « solidarité » jusqu'aux années 1980 et au triomphe du néolibéralisme. Elle sera alors associée au thème de la « cohésion sociale ». La vulnérabilité prend de nouveaux visages, ce qui implique une autre activation de la solidarité. Elle tend toujours vers la définition d'un idéal d'égalité, mais renouvelé : « *L'égalité comme caractéristique et résultat de l'interdépendance* », précise Judith Butler (5). Une égalité qui va passer par le droit à la reconnaissance, que théorise Axel Honneth : « *Il existe dans nos sociétés des déficiences découlant moins d'une violation des principes de justice que d'une atteinte concrète aux conditions de l'autoréalisation individuelle.* » En d'autres termes, « *une des questions majeures de notre époque est de savoir quelle forme doit prendre une culture morale et politique soucieuse de conférer aux méprisés et aux exclus la force individuelle d'articuler leurs expériences dans l'espace démocratique au lieu de les mettre en actes dans le cadre de contre-cultures violentes* » (6). Il faut en finir avec « *cette forme particulière de vulnérabilité humaine que désigne le concept de mépris* », avec la « dévalorisation sociale », le « dénigrement des modes de vie individuels ou collectifs » ou la « dépréciation culturelle », qui sont autant de « blessures » (7). La solidarité passe par la lutte commune pour éliminer ce qui conduit les « dévalorisés » à souffrir.

Ces considérations ne sont pas le seul fait d'intellectuels se réclamant du progressisme. M. Emmanuel Macron et ses divers ministres apprécient particulièrement de parler de la vulnérabilité, de la solidarité, de la souffrance, du respect de l'autre. Le respect de l'autre, la recherche de l'inclusion terrassant l'exclusion, bref, ce qui est traduit en « vivre-ensemble » (« *cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés* », selon le Larousse) hante les grandes institutions. « Vivre ensemble. Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle » — le rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, publié en avril 2011 et auquel ont contribué M. Martin Hirsch (alors président de l'Agence du service civique), l'ancien responsable politique Vert allemand Joschka Fischer, l'Italienne Emma Bonino — insiste pour que les autorités compétentes se chargent d'« identifier les groupes particulièrement désavantagés » et déploient « des efforts spéciaux pour garantir une véritable égalité des chances ». Le sommet de Montréal (10-11 juin 2015) réunissant une trentaine de maires de grandes capitales mondiales avait pour thème le... « Vivre ensemble ». Qui ne le souhaiterait ? Qui n'aurait à cœur de contribuer à l'extinction de la souffrance de l'exclusion ?

Il n'est pas sans importance de distinguer ce qui se joue sous la meringue sentimentale. Pour cruciales que soient les questions posées par la réalité des inégalités, si on considère que leur « ressenti » vaut vérité objective, il devient difficile d'imposer une vérité « commune », potentiellement injuste puisque abstraite, universelle, ne tenant pas compte de l'intériorité du sujet. Ce qui peut conduire à d'étonnantes conséquences, tant pour la conception de l'émancipation de l'individu que pour celle de la démocratie. Le « ressenti » connaît un vif succès, y compris dans les informations météorologiques, les indicateurs du produit intérieur brut (PIB) (8), et il est utilisé pour orienter des politiques. Ainsi le service statistique ministériel de la sécurité intérieure a-t-il lancé en 2022 une enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité ». L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) s'appuie sur une étude, « Le ressenti des salariés, point de départ d'une réflexion sur la pénibilité » (18 septembre 2014). Le baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours populaire souligne que « le taux ressenti des Français par rapport à la pauvreté est supérieur à celui de l'Insee » (7 septembre 2022). Comment alors définir la pauvreté, la pénibilité, l'insécurité, ou même le froid ? L'impression personnelle permet-elle d'établir une norme collective, et à partir de quelle norme s'établit-elle elle-même ? Faut-il en finir avec des droits universels, et leur substituer des droits spécifiques à telle ou telle communauté ? La valorisation en vogue des émotions, la volonté de les « réhabiliter » et de leur « (re)donner un rang "cognitif" », pour citer l'hommage de la médiatique philosophe Cynthia Fleury (9) au professeur de neurologie António Damásio, dont les ouvrages sont souvent des best-sellers, appuient cette tendance à contester la raison comme seul critère d'établissement des normes.

## En situation d'assistés

Cette quête d'une égalité réelle, effectivement toujours à conquérir, quand elle se légitime par des affects ouvre la voie à d'étonnantes propositions. « Critiquer le capitalisme comme l'expression d'une relation de reconnaissance dégradée », pour suivre Axel Honneth (10), n'engage en rien à l'abolir. Il confirme : « Toutes ces idées de révolution politique, de grève générale, sont depuis longtemps obsolètes. La révolution iranienne de 1979, par exemple, ne fut qu'une reprise de la Révolution française » (Le Monde, 16 mars 2017). En revanche, la démarche « sentimentale » peut justifier la décision du ministre de l'économie français, qui affirme qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs du gaz et de l'électricité seront indexés sur les revenus. « On ne va pas exposer les Français les plus modestes à des hausses inconsidérées des prix de l'énergie », dit Mme Élisabeth Borne aux Rencontres économiques

d'Aix-en-Provence (9 juillet 2022). Les moins modestes paieront donc davantage. Beau correctif « égalitaire », hautement solidaire, qui présage certainement d'autres « correctifs » — portant par exemple sur l'eau — et qui a le charme prenant, entre autres, de placer les moins riches en situation d'assistés.

En parallèle, l'accent porté sur la vulnérabilité et l'interdépendance peut mener à des propos saisissants : « *Un irresponsable n'est plus un citoyen* », déclare le président de la République à propos des non-vaccinés (*Le Parisien*, 4 janvier 2022), et il peaufinera sa pensée, dans un discours prononcé pour le 75e anniversaire du débarquement en Provence, le 20 août 2022 : « *Nous avons d'abord des devoirs à l'égard de la nation, qui nous protège, nous éduque, nous soigne et nous porte. Une fois ces devoirs remplis, nous pouvons nous interroger sur les droits.* »

Les bons sentiments ne sont pas toujours émancipateurs. L'attention portée aux « plus faibles », la valorisation de l'affect comme critère de vérité peuvent mener à des politiques coercitives au nom du devoir de protection et de l'interdépendance, et à un infléchissement des droits collectifs au nom du respect du ressenti. Sous la meringue sentimentale, il y a du brutal.

Evelyne Pieiller

(1) Lire « [Liberté, égalité... “care”](#) », *Le Monde diplomatique*, septembre 2010.

(2) Pierre Musso, « La solidarité : généalogie d'un concept sociologique », dans Alain Supiot (sous la dir. de), *La Solidarité. Enquête sur un principe juridique*, Odile Jacob, Paris, 2014. Les citations suivantes, sauf indication contraire, sont extraites de cette contribution.

(3) Léon Bourgeois, *Solidarité*, Armand Colin, 1896.

(4) Lire Noëlle Burgi, « [Enjeux d'une sécurité sociale universelle](#) », *Le Monde diplomatique*, mars 2011, ainsi que Bernard Friot et Christine Jakse, « [Une autre histoire de la Sécurité sociale](#) », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

(5) Judith Butler et Frédéric Worms, *Le Vivable et l'Invivable*, Presses universitaires de France, Paris, 2021.

(6) Axel Honneth, propos recueillis par Alexandra Laignel-Lavastine, *Philosophie magazine*, Paris, 6 décembre 2006.

(7) Axel Honneth, « [Intégrité et mépris. Principes de la reconnaissance](#) », *Recherches sociologiques*, Louvain, février 1999 (PDF).

(8) Jean-Marc Germain, « [Du PIB au PIB ressenti](#) », Insee.fr, 8 octobre 2020.

(9) Cynthia Fleury et Antoine Fenoglio, *Ce qui ne peut être volé. Charte du Verstothen*, Gallimard (Tracts), Paris, 2022.

(10) Axel Honneth, *Un monde de déchirements*, La Découverte, Paris, 2013.

Lire aussi le [courrier des lecteurs](#) dans notre édition de janvier 2023.